



Projet de résolution :

Vu le code de la démocratie locale, en particulier son article L1122-24 ;

Vu les demandes répétées du groupe Ecolo, dès le début de la législature et déjà lors de la législature précédente, de remettre en état la mare située dans la cour du Castillon,

Vu les demandes que nous avons formulées également lors de diverses réunions du PCDN (dont la dernière le 7 mai dernier),

Vu l'aménagement quasi définitif du site du Castillon,

Vu l'intérêt tant historique que pédagogique et écologique de remettre la mare dans son état initial,

Vu que ce travail de réhabilitation de la mare peut être réalisé par le service des travaux de notre commune, à partir de fiches techniques qui peuvent être fournies par le PCDN et par des bénévoles,

Vu que ce travail ne nécessite pas de budget spécifique important, mais d'y allouer du temps de travail des ouvriers communaux,

le groupe Ecolo demande le vote sur la résolution suivante :

Le Conseil communal demande que le Collège s'engage à faire réaliser ces travaux dans les règles de l'art, avant la fin de la législature en cours.